

SÉRIE PRÉVENTION · ÉVALUATION DES RISQUES

ÉLABORER LE DUERP ET LE PAPRI Pact

Évaluer les risques, rédiger le Document Unique, planifier la prévention.

✓ **Certifié Qualiopi** 2026 Tout niveau 21 heures **ATELIER DUERP**

Présentiel

► **Réserver une session**

① **Devis sur demande**



Synopsis

Chaque employeur doit évaluer les risques professionnels et les transcrire dans un **Document Unique (DUERP)**, tenu à jour. Cette formation donne la **méthode** pour identifier, coter et hiérarchiser les risques, **rédiger le DUERP** avec ses volets pénibilité, risque chimique et RPS, et construire le **plan d'action** qui en découle.

Objectifs généraux

- Identifier, analyser et évaluer les risques professionnels conformément à la réglementation
- Concevoir, rédiger et mettre à jour le DUERP et le plan d'action de prévention (PAPRI Pact)

DURÉE

21 heures

EFFECTIF

1 à 10

personnes

PUBLIC

Personnes chargées de **rédiger ou mettre à jour** le DUERP : dirigeants, RH, QHSE, référents santé-sécurité, salariés désignés

PRÉREQUIS

Aucun prérequis. Compréhension du français nécessaire.

TARIF

Sur devis

MODALITÉ

Présentiel

Compétences visées

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

1

Identifier les obligations réglementaires liées au DUERP et au PAPRI Pact

2

Expliquer les bases de la prévention : AT/MP, mécanisme du dommage, 9 principes

3

Découper l'entreprise en unités de travail et y repérer les risques

4

Coter et hiérarchiser les risques avec une méthode d'évaluation

5

Rédiger le DUERP et ses volets pénibilité, risque chimique et RPS

6

Construire le PAPRI Pact ou la liste d'actions de prévention

7

Organiser la mise à jour, la conservation et la communication du DUERP

Épisodes

PROGRAMME DE FORMATION · 21 HEURES

SAISON 1 Le cadre et les bases

1

SAISON 1 · ÉPISODE 1

Le cadre réglementaire

- Obligations de l'employeur et des salariés
- L'obligation de moyens renforcée
- Faute inexcusable et contrôles

2

SAISON 1 · ÉPISODE 2

Les bases de la prévention

- AT/MP et chiffres clés
- Mécanisme d'apparition du dommage
- 9 principes généraux et 20 familles de risques

3

SAISON 1 · ÉPISODE 3

Les enjeux de la prévention

- Taux de cotisation AT/MP
- Coûts directs et indirects
- Rentabilité de la prévention

SAISON 2 La démarche d'évaluation

1

SAISON 2 · ÉPISODE 1

Préparer la démarche

- Les acteurs internes et externes
- Les étapes de la démarche globale

2

SAISON 2 · ÉPISODE 2

Les unités de travail

- Découpage géographique, par métier, hiérarchique
- Repérage des risques par unité

3

SAISON 2 · ÉPISODE 3

Coter et hiérarchiser

- Techniques d'évaluation
- Risque brut, mesures existantes, risque résiduel
- Prioriser les actions

SAISON 3 Rédiger et planifier

1

SAISON 3 · ÉPISODE 1

Le DUERP

- Structure et contenu
- Mise à jour, accès et conservation

2

SAISON 3 · ÉPISODE 2

Les volets spécifiques

- Pénibilité (facteurs de risques professionnels)
- Risque chimique
- Risques psychosociaux

3

SAISON 3 · ÉPISODE 3

Le PAPRIACT

- Contenu, coûts et échéances
- Liste d'actions pour les moins de 50 salariés
- Suivi et lien avec le CSE



LE FINAL

Atelier DUERP

- Rédaction d'une unité de travail du DUERP et du PAPRIACT associé, sur un cas concret ou le DUERP de l'entreprise

Dans les coulisses

MÉTHODES, MOYENS ET MODALITÉS

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposé interactif, études de cas, **ludopédagogie** (jeux de cartes, planches de risques), quiz interactif. **Atelier pratique** : élaboration du DUERP, de ses volets et du PAPRI Pact, sur un cas d'entreprise ou sur vos propres documents.

BESOINS EN INTRA-ENTREPRISE

- Une **salle dédiée** avec vidéoprojecteur
- Des tables permettant le travail en sous-groupes



MATÉRIEL · THÉORIE

- Diaporama et vidéos
- Jeux de cartes et planches de risques
- Fiches ressources numériques

MATÉRIEL · PRATIQUE

- Trame de DUERP avec cotation
- Trame de PAPRI Pact
- Cas pratique d'entreprise
- Un ordinateur par stagiaire ou par binôme

Infos pratiques

AVANT DE LANCER LA SÉANCE

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Positionnement** en début de formation
- **QCM**
- **Production** : unité de travail du DUERP cotée et PAPRI Pact associé
- **Questionnaire de satisfaction** à chaud

SANCTION

Attestation de fin de formation (certificat de réalisation).

MAINTIEN DES COMPÉTENCES

Actualisation **recommandée tous les 4 ans** (pas d'obligation légale), ou lors d'une évolution importante de la réglementation.

FORMATEUR

Formation conçue et animée par **Alexis HENNART**, formateur certifié référent santé et sécurité au travail.

LIEU DE FORMATION

Intra-entreprise : dans vos locaux, en présentiel. Méthode privilégiée pour adapter la formation à votre établissement.
Inter-entreprise : en centre de formation.

RÉVISIONS

Espace ressources personnalisé de la formation sur **norflif.fr**, accessible aux stagiaires pour réviser.

DÉLAI D'ACCÈS

Formation réalisée dans un délai maximum de **3 mois** après validation de la demande.

TARIF

Sur devis

DOCUMENT NÉCESSAIRE

Conseillé : le **DUERP** et le **PAPRI Pact** de l'entreprise, s'ils existent, pour travailler sur un cas réel.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : **Alexis HENNART**, **contact@norflif.fr** · 06 27 68 41 73, pour étudier les adaptations possibles.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code du travail : art. **L.4121-1 à L.4121-3** (obligation de sécurité, évaluation des risques)
- Art. **L.4121-3-1** (DUERP, PAPRI Pact, conservation 40 ans) et **R.4121-1 à R.4121-4**

